

Modalités de fonctionnement et détails pratiques

L'organisation d'une rencontre nationale nécessite un minimum de règles quant au nombre de participants ou aux modalités de prises de décisions, que ce soit pour des raisons de logistique ou de juste représentation des différentes AG.

Il ne s'agit pas de mettre en place un règlement contraignant mais un cadre minimum nécessaire au bon fonctionnement de la rencontre.

Nous vous proposons donc un certain nombre de modalités pratiques. Celles-ci ne sont pas arrêtées. Nous sommes ouverts à suggestions ou propositions alternatives de votre part.

Modalités de la rencontre nationale des AG interpro

Nombres de mandatés :

Pour des raisons de logistique évidentes, mais aussi par souci de représentativité de chaque AG ou intersyndicale élargie, nous entendons limiter le nombre de mandatés de chaque ville :

- 4 mandatés par AG (ou intersyndicale élargie) de préfecture ou de ville de plus de 100 000 habitants (idem pour Paris)
- 2 mandatés par AG (ou intersyndicale élargie) d'autre ville (ou d'arrondissement pour Paris)
- 2 observateurs avec droit de parole mais sans droit de vote pour les villes qui le souhaiteraient et qui n'auraient pas envoyé de mandatés.

Chaque AG est responsable de sa délégation et de sa composition.

Modalités de vote :

Si les décisions éventuelles à prendre ne bénéficient pas d'un large consensus, nous serons amenés à procéder à un vote.

Nous proposons donc que chaque mandaté dispose d'une voix ; charge aux délégations d'essayer de refléter dans leurs votes le point de vue de l'Assemblée qui les a mandatés. Afin que les décisions soient assises le plus largement possibles, il nous semble souhaitable qu'elles soient adoptées à une majorité des 2/3.

Toutefois, si une proposition obtenait moins des 2/3 des voix mais plus de la moitié, on pourrait envisager un système où, si une personne en faisait la demande, on procéderait à un vote par ville pour trancher (1 AG = 1 voix), au 2/3 également.

Ordre du jour :

Nous vous enverrons bientôt une proposition d'ordre du jour, qui sera bien sûr soumise à approbation et/ou à modifications de la part des participants au début de la rencontre.

Notre proposition d'ordre du jour devrait se structurer autour d'un bilan des situations locales et d'une recherche de perspectives communes. Nous vous la communiquerons dans les jours qui viennent.

Il est possible que la rencontre continue le dimanche matin. Les participants pourront décider d'interrompre la rencontre pour participer à la manifestation tourangelle.

Détails pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge des Assemblées locales. Une participation financière au repas sera demandée aux mandatés. En revanche, nous nous chargeons évidemment de l'organisation pratique de la rencontre (hébergement, repas, transport de la gare au lieu de la

rencontre, accueil...). Une tribune neutre (prise de tours de paroles, prise de note...) sera proposée par la ville qui accueille.

Lieu :

La rencontre aura lieu dans une salle de la Maison des Syndicats, la Camusière, 18 rue de l'Oiselet, Saint Avertin. Un plan vous sera communiqué.

Il s'agit ici de propositions pour permettre un minimum d'efficacité dans le fonctionnement. Si cette rencontre devait en amener d'autres, il est évident que les modalités devraient en être définies collectivement (ce week-end par exemple).